

<b>DEPARTEMENT DE LA SAVOIE</b>				<b>COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>			
Nombre de conseillers				Séance du 30 juin 2023,			
En exercice	Présents	Votants	Absents excusés	L'an deux mil vingt-trois, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.			
10	9	10	1				
Date de convocation : 15/06/2023				<b>Présents :</b> Laurence BERGER Yann BERGER, André DAZY, Carl GINET, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET, Charline RAGEAU, Romain VIGIER.			
Date d'affichage délibération : 04/07/2023				<b>Excusés ayant donné pouvoir :</b> Alexandra BERGER ayant donné pouvoir à Yann BERGER.			
				<b>Secrétaire de séance :</b> Romain VIGIER.			
<b>Délibération n° 2023 06 30 06 : mise à jour des tarifs des meublés de tourisme au 1er juillet 2023</b>							

La délibération n°18-06-2021 001 relative aux tarifs des deux gîtes appelle systématiquement des observations de la part du service de gestion comptable de Chambéry (notamment parce que les tarifs dans le tableau en pièce jointe ne correspondent pas au texte – exemple tarif été pour 6 personnes pour 1 à 3 nuits pour le petit gîte et à partir de 9 personnes pour le grand gîte). De plus, si, à termes, nous souhaitons mettre en place le paiement par internet, le paramétrage est impossible avec les tarifs du 18/06/2021.

Afin d'assainir cette situation et surtout éviter le rejet des titres de recettes, il est proposé au Conseil de revenir sur cette délibération avec une application sur les nouveaux contrats au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil l'application des tarifs suivants :

**1) Prix TTC des locations des meublés de tourisme :**

**TARIF PAR PERSONNES POUR UNE NUIT**

ETE : 25 €

HIVER : 35 €

La période hivernale est fixée du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars.

**TARIF GROUPE (A PARTIR DE 4 PERSONNES)**

			50%	64%	76%	86%
PT CUCHERON		7 nuits	2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits
HIVER	01/10 > 31/03	550	275	352	418	473
ÉTÉ	01/04 > 30/09	500	250	320	380	430

			50%	64%	76%	86%
GD CUCHERON		7 nuits	2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits
HIVER	01/10 > 31/03	1250	625	800	950	1075
ÉTÉ	01/04 > 30/09	1100	550	704	836	946

## 2) Prix TTC des locations de salles :

Les éléments de la délibération n°2021 1018 002 du 18 octobre 2021 relatifs aux tarifs des salles restent inchangés :

Salles	Caution	Habitants du Pontet		Personnes et associations extérieures	
		Eté	Hiver	Eté	Hiver
<b>Salle des fêtes</b>	1 500 €	200 €	250 €	400 €	450 €
<b>Foyer <sup>(2)</sup></b>	200 €	55 €			

<sup>(2)</sup> : compte tenu de ses équipements, ce local sera destiné uniquement aux réunions et ne pourra être loué que du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre.

Les capacités d'accueil sont les suivantes :

Salle des fêtes : 140 personnes.

Foyer : 30 personnes.

## 3) Prix TTC d'une location salle des fêtes et meublés :

Le tarif par personnes et par nuit s'applique pour un ou deux meublés auquel est ajouté le tarif de location de salle de la délibération n°18-06-2021 001.

Le conseil, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les tarifs précisés ci-avant et précise que ces tarifs rentreront en vigueur dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Vote : adopté à l'unanimité (10 voix pour).

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance,

  
Romain VIGIER

Le Maire,

  
André DAZY (Savoie)



Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le 04/07/2023

ID : 073-217302058-20230630-2023063006-DE

